

# ***Le numérique à l'école doit servir les enfants, non les asservir !***

Depuis quatre ans, porté par l'énergie d'individus concernés par le respect inaltérable des libertés fondamentales, le Collectif National de Résistance à Base Elèves (CNRBE) agit et alerte pour que cesse l'entreprise de traçage des enfants lancée par le ministère de l'éducation nationale par le biais de multiples fichiers interconnectés.

Le gouvernement a choisi d'ouvrir une « concertation » sur la « refondation de l'école ».

Le CNRBE est choqué que cette concertation ait été organisée avec le concours de représentants dont l'intérêt personnel et corporatif n'a rien à voir avec le savoir et la pédagogie, encore moins avec ce que le « numérique » devrait pouvoir apporter à l'épanouissement des enfants.

La place qu'occupe M. François MOMBOISSE, animateur de l'atelier « le numérique à l'école », représentant du lobby des « entreprises de vente à distance » (FEVAD), par ailleurs membre d'un obscur « Conseil national du numérique » (CNN) qui ne comprend que des industriels ou des sociétés de service informatique, sème le doute sur les objectifs de cette « concertation », tant y est visible un grave conflit d'intérêt.

Le CNRBE a été « invité » à participer à cette concertation. Mais le cadre du débat n'est ni équitable ni sincère.

Nous préférons croire encore aux principes édictés par le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU qui, en 2009, s'inquiétait de l'utilisation faite du fichier Base-Elèves et recommandait de n'entrer que des données anonymes dans les bases de données. Nous continuons à réclamer que les données personnelles, récoltées aujourd'hui de manière déloyale, ne quittent pas les établissements scolaires, et que le libre choix de figurer dans ces bases soit réellement garanti.

Nous demandons l'abandon des fichiers de l'éducation nationale, construits pour suivre et téléguider pas à pas l'individu dans sa vie sociale et professionnelle par la sélection automatisée des parcours scolaires au seul bénéfice du système économique.

La CNIL étant devenue un organe essentiellement consultatif, qui ne peut plus garantir la "protection" des enfants et citoyens, nous demandons une vaste réforme légale qui empêche radicalement ces suivis liberticides.

Nous appelons de nos vœux une réflexion pédagogique approfondie sur les apports de l'informatique et du numérique dans l'éducation et l'épanouissement des enfants.

LE CNRBE /  
Collectif National de Résistance à Base Elèves

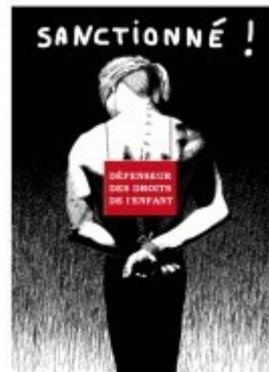
<http://retraitbaseeleves.wordpress.com/>

base-eleves@orange.fr



## Rappel de nos revendications

1. que l'ensemble des fichiers mis en place par l'Education Nationale (Base Elèves, BNIE, Sconet-Siecle, Affelnet, Admission post-bac, ...) et l'immatriculation des enfants par l'attribution d'un numéro identifiant national (INE) soient abandonnés.
2. que le Livret Personnel de Compétences ainsi que tout autre dispositif numérique permettant une traçabilité des résultats et des parcours scolaires soient abandonnés.
3. que les informations nominatives ne sortent pas des établissements scolaires, garantissant ainsi une réelle protection des données, le droit à l'oubli prévu par la loi Informatique et Libertés et la préservation du lien de confiance entre les familles et l'école.
4. une révision de la Loi Informatique et Libertés dans le sens d'une réelle protection de la vie privée, notamment celle des enfants, et que soient redonnés à la CNIL les moyens d'appliquer une politique respectueuse des principes qui étaient à l'origine de sa création.
5. que soit considéré, dans toute chose le concernant, l'intérêt supérieur de l'enfant et que soit écarté tout dispositif qui lui porte atteinte, comme l'impose la ratification par la France de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.
6. que soient levées toutes les sanctions prises à l'encontre des directeurs d'écoles qui ont refusé d'enregistrer des enfants dans Base Elèves, que ce soit pour s'opposer à ces dispositifs de fichage conformément à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ou pour respecter le droit d'opposition des parents rétabli par l'arrêt du Conseil d'Etat du 19 juillet 2010, et que plus un seul enseignant ne soit sanctionné à l'avenir pour avoir refusé de fiché ses élèves.



**LE CNRBE**  
Collectif National de Résistance à Base Elèves  
<http://retraitbaseeleves.wordpress.com/>  
[base-eleves@orange.fr](mailto:base-eleves@orange.fr)

Ni base-élèves  
Ni Livret  
Personnel de  
Compétences  
numérisé !